



DECISION DU PRESIDENT

Prise en vertu d'une délégation donnée par le
Conseil Communautaire
Article L 5211-9 du CGCT

DP 137_23

Objet : Demande de subvention de fonctionnement auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie – épicerie sociale

Le Président de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° DEL2023_138 du 16 novembre 2023 portant délégation du conseil communautaire au président en matière de démarche à l'obtention de subventions ;

Vu le besoin de soutien au fonctionnement du service Epicerie Sociale développé sur le territoire de la communauté de communes Cluses Arve et montagnes, réalisant auprès de bénéficiaires ciblés comme public défavorisé une action d'aide alimentaire et d'accompagnement social.

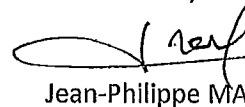
DECIDE

Article 1 : De solliciter le Conseil Départemental pour une subvention de fonctionnement de 9 000€ afin de permettre la vente à bas coût de produits alimentaires et non alimentaires destinés à un public en difficultés sociales, et la réalisation d'actions collectives et partenariales dans une mission de prévention

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes et un extrait en sera publié sur le site internet de la 2CCAM.

Fait à Cluses, le 04 décembre 2023

Le Président,


Jean-Philippe MAS



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble (Le TA peut être saisi par l'application Informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ») ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

« Certifié exécutoire »
Télétransmis le : 6 DEC. 2023

Publié sur le site internet de la 2CCAM le : 7 DEC. 2023

Le Directeur Général des Services de la Communauté de
Communes Cluses Arve et Montagnes, Arnaud DEBRUYNE

DP 137_23 Demande de subvention - fonctionnement auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie – épicerie sociale